



# Réglement DU CLUB

## Adhésions

Les adhésions des membres se font suivant les différentes options :

- Achat d'une licence Carte neige (voir les différentes options) délivrées par la FFS.
- Règlement de la cotisation annuelle de la carte de membre
- Versement d'un « forfait » suivant le tarif Ski Académie

Le montant de la cotisation est fixé par le Bureau Directeur et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale.

Les demandes d'adhésions sont soumises au Club sont soumises à l'accord du Bureau du Conseil d'Administration.

La qualité d'adhérent se perd par : démission, radiation, décès.

La radiation est prononcée par le Bureau pour :

- Non-paiement des cotisations,
- Inobservation du Règlement du Club, ou autre cas d'indiscipline ou faute grave portant atteinte à la sécurité ou l'activité du club.

Les informations personnelles recueillies lors de votre adhésion sont nécessaires pour votre inscription. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'Association. Elles sont confidentielles et servent uniquement à vous tenir informé de nos activités et à valider informatiquement la Carte Neige des adhérents.

En aucun cas, elles ne peuvent être communiquées à des tiers sous quelque prétexte que ce soit.

En application de l'Article 34 de la loi du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations uniquement vous concernant, veuillez vous adresser au secrétariat de l'Association.

Le Club dispose d'un site Web et des photos prises lors des différents entraînements, courses, stages et manifestations diverses y sont publiées, vous disposez d'un droit à l'image et vous pouvez sur demande choisir de ne pas autoriser la diffusion de celles vous concernant.

## Responsabilités et recours

Les adhérents du Club sont tenus d'être en possession d'une assurance les garantissant pour eux-mêmes et pour tout accident causé aux tiers durant les activités organisés par le Club.

En aucun cas les membres du Bureau de Ski Académie, ou tout autre organisme associé au Club et contribuant à l'organisation des activités, ne sauraient être tenus pour responsables des accidents, dommages qui pourraient survenir aux membres du Club ou à toutes personnes participant à ces activités.

Par le fait même de leur adhésion à Ski Académie, les membres renoncent à tous recours contre lui.

L'assurance proposée comme option avec la Carte Neige lors de l'adhésion est fortement conseillée. A défaut de cette option, l'adhérent déclare et certifie sur sa fiche d'adhésion le nom de son assurance, l'adresse et le numéro de contrat qui le couvre pour la pratique des sports de glisse et de montagne.

Tout mineur devra être muni d'une décharge de responsabilité en cas d'accident corporel et devront toujours porter sur eux un numéro de téléphone pour prévenir, en cas d'urgence, une personne responsable.

Modalités d'inscription et de débits aux stages du Club

Toute inscription n'est réputée acceptée qu'accompagnée de l'acompte dont le montant est décidé en Assemblée Générale.

Le Club se réserve le droit d'annuler un stage sans autre indemnité que le remboursement de l'acompte versé.





En cas d'annulation, à l'initiative du participant, le remboursement éventuel de l'acompte versé se fera sur la base des conditions imposées au Club par les organismes de séjours, en tenant compte du transport, pour les week-ends notamment.

## Entraînements

Les inscriptions aux entraînements du week-end suivant doivent être confirmées avant le mercredi soir précédant l'entraînement ou au plus tard le jeudi matin.

En fonction du nombre de participants, des niveaux, de l'état de la neige, un ou plusieurs groupes seront constitués et pourront s'entraîner à des horaires différents.

Le Club se réserve la possibilité de modifier ou de supprimer un entraînement en fonction de différents paramètres tels que les conditions météorologiques ou la participation insuffisante des adhérents.

L'entraîneur en charge du groupe a la responsabilité de l'ensemble et il ne pourra être accepté que celui-ci voit son effectif varier en cours de séance, ce qui aurait pour effet de perturber l'ensemble du cours. Il est également impératif de respecter les horaires de départ des groupes.

Le ski est un sport individuel se pratiquant en groupe et la notion d'échange entre participants est importante ; de même, les corrections proposées à l'un sont également utiles aux autres. La présence de proches notamment de parents a pour effet d'empêcher l'élève de s'intégrer dans le groupe et de profiter de sa dynamique. Les tracés réalisés par les entraîneurs lors de ces entraînements sont adaptés au niveau général du groupe et au travail souhaité. Il n'est pas possible de permettre par exemple à des skieurs lourds et puissants d'utiliser un tracé adapté à des enfants, au risque de voir la piste se dégrader très rapidement et être rendue dangereuse.

Il ne sera pas toléré par les entraîneurs que les stagiaires ne se comportent pas selon les règles de savoir-vivre du skieur, et notamment en matière d'utilisation de téléskis, de respect des pistes balisées et fermées, de ski hors-piste, de comportement avec les autres usagers.

Pour les entraînements (et pour les compétitions) quelque soit l'âge, en plus de l'équipement classique, le port d'un casque homologué est obligatoire ; La coque de protection dorsale est vivement recommandée pour les entraînements et obligatoire dans la plupart des courses des différents circuits.

